

## Psychologue

### Secteur des jeunes – secondaire

Service des ressources éducatives

Poste régulier à temps plein ou à temps partiel

## Concours P-441 (interne et externe)

### CONDITIONS DE TRAVAIL

- Horaire de travail : à déterminer.
- Date d'entrée en fonction : à déterminer.
- Salaire annuel : Entre 51 739 \$ et 96 575 \$ selon la scolarité et l'expérience.

### AVANTAGES SOCIAUX

- Dix-sept (17) jours fériés, dont 10 jours pendant la période des Fêtes.
- Vacances annuelles intéressantes (jusqu'à 20 jours).
- Plusieurs congés spéciaux sans perte de salaire.
- Régime de retraite avantageux.
- Assurances collectives avantageuses.
- Conciliation travail vie personnelle.
- Programme d'aide aux employés.
- Programme de formation continue pour les employés.
- Télémédecine.

### POUR POSER VOTRE CANDIDATURE

Lettre de présentation, curriculum vitae, diplômes et relevés des apprentissages à l'adresse suivante : [scrgestion.srh@csspo.gouv.qc.ca](mailto:scrgestion.srh@csspo.gouv.qc.ca).

La date limite pour déposer votre candidature est **le 13 mars 2023 avant 15 heures**.

Date d'ouverture de poste :  
Le 10 janvier 2023

Veuillez noter que nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues.

**Le Centre de services scolaire s'étant doté du programme d'accès à l'égalité en emploi, invite les femmes, les membres des minorités ethniques et visibles, les autochtones ainsi que les personnes handicapées à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.**

### NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de psychologue comporte plus spécifiquement des fonctions de prévention, de dépistage, d'aide et d'accompagnement des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, d'évaluation du fonctionnement psychologique et mental ainsi que de détermination d'un plan d'intervention dans le but de favoriser la santé psychologique et de rétablir la santé mentale des élèves en interaction avec leur environnement et de les soutenir dans leur cheminement scolaire et leur épanouissement personnel et social.

### ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne psychologue participe à l'élaboration et la mise en application du service de psychologie tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que du centre de services scolaire.

Elle contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention. Elle planifie et effectue l'évaluation du fonctionnement psychologique et mental des élèves, notamment de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation et de l'élève atteint d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par une ressource professionnelle habilitée à le faire. Elle sélectionne et utilise des outils psychométriques standardisés reconnus, effectue des entrevues et procède à des observations, analyse et interprète ces observations et les données recueillies. Elle détermine un plan d'intervention en psychologie dans le cadre d'un plan d'intervention pour répondre aux besoins de l'élève.

Elle participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, son plan d'action; elle participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Elle aide les enseignantes et enseignants à préciser la nature de la problématique, les conseille et les soutient dans leur démarche éducative; elle suggère ou applique des solutions ou des stratégies propices à l'amélioration des conditions de réussite de l'élève ou d'un groupe d'élèves; elle planifie, organise et anime des activités de formation.

Elle intervient auprès d'élèves, de groupes d'élèves ou de parents; elle les assiste dans l'identification de difficultés, les soutient dans l'exploration de solutions et, au besoin, leur propose des ressources.

Elle conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Elle conseille et soutient les intervenantes et intervenants scolaires en matière d'intégration d'élèves en classe ordinaire et leur propose des moyens d'intervention ou des activités appropriées à la situation de l'élève ou d'un groupe d'élèves.

Elle peut être appelée à intervenir pour aider à désamorcer des situations de crise ou d'urgence et proposer des pistes de solution.

Elle développe et maintient des relations avec les représentantes et représentants des organismes partenaires, du réseau de la santé et des services sociaux et des centres de services scolaires.

Elle prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par le centre de services scolaire; elle rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

### QUALIFICATIONS REQUISES

Être membre de l'Ordre des psychologues du Québec.

### EXIGENCES PARTICULIÈRES

Réussir avec succès un test d'aptitude en français.